Jean-Baptiste Delfaut

Au pays du crime

Mémoires d'un forçat du bagne de Nouvelle-Calédonie

Édité par Michel Soulard
Préface de Louis-José Barbançon

Editions Humanis

Delfaut

Au pays du crime

Mémoires d'un forçat
du bagne de Nouvelle-Calédonie

Édité par Michel Soulard

Sommaire

Avertissement :
Vous êtes en train de consulter un extrait de ce livre.

Voici les caractéristiques de la version complète :

Comprend 59 illustrations - 388 notes de bas de page - Environ 640 pages au format Ebook.
Sommaire interactif avec hyperliens.

AVANT-PROPOS....5
PRÉFACE....7
INTRODUCTION....11
Octobre 1918, hospice de l'île Nou....11
Sources de cet ouvrage....12
PREMIÈRE PARTIE....17
Chapitre hors thème devant servir de préface....18
Chapitre I....20
Chapitre II....22

Chapitre IV....49
Chapitre V....56
Chapitre VI....62
Chapitre VII....65
Chapitre VIII....69
Chapitre IX....79
Chapitre X....87
Chapitre XI....99
Chapitre XII....103
Chapitre XIII....108
Chapitre XIV....111
Chapitre XV....116
Chapitre XVI....120
Chapitre XVII....123
Chapitre XVIII....126
Chapitre XIX....132
Chapitre XX....139
Chapitre XXI....141
Chapitre XXII....143
Conclusion....149
Appendice....155
Pensées détachées de ce livre....156

Fin du chapitre « Effets de la clémence » dans le MH..... 158
Chapitre du MH : La vie d'un parricide..... 160
Deuxième partie..... 166
1. Le rapport de l'enquête Ribourt* (1874)..... 166
2. Étude sur la répression, La prescription en matière criminelle (1892)..... 173
3. Lettre à Maître Guiraud (8 octobre 1899)..... 175
4. Le Bagne philanthropique de la Nouvelle-Calédonie (1900)..... 178
5. Les poèmes de Delfaut (1898-1908)..... 192
Pour l'enfance..... 194
Portrait d'enfant..... 196
À une jeune fille..... 197
Les oiseaux et les femmes..... 198
Jeunesse..... 199
Fleur de Misère..... 200
Les Martyrs inconnus..... 202
Revanche..... 204
Anglais, Boers et Français..... 206
Les voyants..... 208
Les vrais héros..... 209
Maître chanteur..... 211
Émile Zola et l'Académie..... 211
L'exilée de Poya..... 212
6. Lettre à Émile Zola..... 215
7. Lettre de Delfaut à la Ligue des droits de l'Homme (7 octobre 1901)..... 217
8. Lettre sur le tourisme à W. Puget* (2 décembre 1909)..... 219

© juillet 2019 – Éditions Humanis – Michel Soulard.
Tous droits réservés – Reproduction interdite sans autorisation de l'éditeur et des auteurs.
Image de couverture : composition à partir d'une carte postale d'époque.

ISBN distribution Hachette : 979-10-219-0406-4
ISBN autres distributions : 979-10-219-0404-0
ISBN versions numériques : 979-10-219-0405-7

AVANT-PROPOS

Parallèlement au présent ouvrage, nous publions *Le bagne et la plume,* une exploration de la vie réelle de Delfaut (autant qu'on puisse la connaître), grâce à des documents nouvellement mis à jour.

Le contenu du présent ouvrage est essentiellement consacré aux œuvres écrites de Delfaut. Il est divisé en deux parties : la première reprend son texte intitulé *Nos criminels dans les bagnes d'outre-mer*. Elle est établie selon les deux manuscrits principaux de cette œuvre ainsi que le texte publié par le journaliste Jean Carol (*Voyage au pays du crime*). La deuxième partie est un recueil de morceaux choisis de Delfaut qui, presque tous, étaient restés inédits, oubliés ou inconnus, jusqu'à aujourd'hui.

À titre de référence, voici le sommaire de *Le bagne et la plume*, publié en parallèle au présent ouvrage :

La Vie de Delfaut

I. La famille Delfaut : Sarlat
- La famille paternelle
- La famille maternelle
- Les parents, frères et sœurs
- L'acte de naissance de Jean-Baptiste
- Conclusion sur la famille de Delfaut

II. Enfance et jeunesse
- Le séminariste
- Le délinquant
- Conclusion

III. Le délinquant militaire

IV. Genèse d'un roman
- Famille recomposée…
- Bordeaux
- L'Algérie
- Le faussaire, « Le détenu poète »

V. L'homme

VI. La Nouvelle-Calédonie (1868–1918)
- Sous Guillain (1868–1870)
- Après Guillain (1870–1874)
- 1874, un meurtre aux graves conséquences
- 1874–1878 : une longue période obscure
- Olry : 1878–1880, le temps des évasions
- Courbet : 1880–1882
- Pallu de la Barrière : fin 1882–1884
- 1886–1894 : près de dix ans à l'île Nou
- 1894–1901 : entrée en littérature militante
- Libération : 1902–1906
- Le journaliste, correspondant de *La France Australe*, 1907–1910
- Nouvelle demande de recours en grâce
- Nouvelle condamnation : février-mars 1910
- Deux lettres à Florindo Paladini : février 1910
- Une autre condamnation : octobre 1910

Autres correspondances de 1910
Les dernières années
La mort de Delfaut
Annexe
1. La critique du bagne
Crime et châtiment
Réformer le bagne
La preuve par Daufelt
La critique de Delfaut, sans Delfaut
2. Lexique des noms patronymiques
I.a. Condamnés transportés
I.b. Déportés politiques
II. Civils et militaires
Biographie de Delfaut
Bibliographie
Abréviations utilisées
I. Ouvrages de Jean-Baptiste Delfaut
Manuscrits de son œuvre principale
Ouvrages publiés à partir de manuscrits (ou d'autres sources)
Presse
Correspondance
Poèmes
Écrits divers
Ouvrages annoncés par Delfaut
Documents sur Delfaut
II. Bibliographie générale
III. Documents divers et Presse
IV. Documents généraux
Remerciements
Avant de tourner la page

PRÉFACE

Quelle vie !

Louis-José Barbançon

Bien entendu, je connaissais Jean-Baptiste Delfaut, dit Daufelt, comme toute personne s'intéressant à l'histoire du bagne de Nouvelle-Calédonie. J'avais suivi, au début des années 1970, alors que je revenais de mes études, la première édition de ses écrits initiée par mon ami Paul Griscelli. Paul, l'un des rares Calédoniens passés par la rue d'Ulm, s'était passionné pour un manuscrit de Delfaut que détenait la famille Limousin du Pont-des-Français. Le temps n'était pas encore à la divulgation de textes concernant le bagne, un mot alors tabou. Dans des conditions difficiles, Paul avait fait retranscrire les phrases de Delfaut enregistrées au magnétophone. Le livre parut en 1974, sous le titre *Les Damnés du Pacifique*, publié par le Kiwanis club.

Malgré cette publication, le personnage de Delfaut, qui ne correspondait en rien à l'archétype du forçat, demeurait énigmatique. Certains remettaient en cause son existence même, n'hésitant pas à attribuer ses écrits trop savants pour un bagnard à un magistrat de l'ordre judiciaire. Je passe sur la tentative minable, fondée sur une opposition politique — Paul Griscelli était alors élu de l'Union Calédonienne — visant à discréditer Delfaut, son personnage, son vécu, son écriture.

N'ayant pas retrouvé son dossier aux archives d'outre-mer à Aix-en-Provence — elles venaient tout juste d'y être transférées des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois — je m'en suis, je l'avoue, désintéressé.

J'ai tout de même acquis et relu la réédition de François Bogliolo en 1996, parue sous le titre *Nos Criminels… le bagne en Nouvelle-Calédonie, île Nou, 1er janvier 1896*. François Bogliolo y menait une étude comparative et critique du texte publié par Paul Griscelli et de la version parue en plusieurs épisodes dans *Le Messager* d'Alin Laubreaux, elle-même tirée d'un manuscrit appartenant à la famille Hagen. Ce manuscrit sera déposé aux archives de la Nouvelle-Calédonie en 1998, par Mme Yasmina Metzdorf, descendante de Mme Marthe Hagen.

Plusieurs faits de vie me ramènent alors à Delfaut.

Aux débuts des années 2000, Irène Letocart, née Paladini, me confie des copies de lettres de Delfaut adressées à son grand-père, Florindo Paladini. Je les lis avec attention puis je les classe.

En juin 2015, la famille Coursin verse aux Archives de la Nouvelle-Calédonie le fonds Paul Guiraud répertorié sous la cote 65 J. L'ensemble regroupe de nombreuses lettres de Delfaut adressées à Paul Guiraud, alors avocat à Nouméa, ainsi que des poèmes que je découvre. Je prends également connaissance des articles dans *Les Temps Nouveaux*, auxquels la base Gallica de la Bibliothèque de France permet d'accéder. Je prends des notes, je photographie et je classe le tout dans mon dossier Delfaut.

À la même période, nous travaillons avec Blandine Petit-Quencez de la Province Sud, Yves Mermoud, Emmanuelle Ériale, Christophe Delorme puis Louis Viale, à l'écriture des panneaux du futur musée du Bagne, avant que sa faisabilité ne soit remise à plus tard. Nous cherchions des personnages-clés, des forçats guides dont les écrits pourraient nous servir de fils conducteurs. Nous disposions du témoignage d'Alexis Trinquet, récemment publié par Bruno Fuligni sous le titre *L'Enfer du Bagne*, du manuscrit d'un forçat ayant passé cinquante-quatre ans au bagne : Raoul Tellier. Ce manuscrit appartient à Philippe Cassier et, il y a déjà plusieurs années, Ismet Kurtovitch l'avait fait saisir et retranscrit. Pour ma part, j'avais fait

venir des archives d'Aix le dossier Tellier qui m'avait servi de base à une conférence donnée à la bibliothèque Bernheim en avril 1998.

Restait Delfaut. Mettant à profit le déplacement d'Emmanuelle Ériale en métropole, nous la chargeons de se rendre à Aix-en-Provence pour y photographier des documents nécessaires au musée du bagne et pour commander la reproduction de cartes, de plans, de rapports de l'administration pénitentiaire et de dossiers de condamnés, dont celui de Delfaut. Quand Emmanuelle Ériale revint à Nouméa, tout y était, sauf le dossier Delfaut. Yves Mermoud prend alors la décision de contacter une spécialiste de recherches en archives pour que le dossier Delfaut soit reproduit en haute définition, ses honoraires, les frais de reproduction et d'envoi étant pris en charge par l'association Témoignage d'un passé. Une fois parvenue à Nouméa, une copie est remise aux Archives de la Nouvelle-Calédonie. Je peux enfin me plonger dans la lecture de ce fameux dossier dont on m'avait dit, dans les années 1980, qu'il avait disparu. Plus de 200 pages édifiantes dont j'entreprends la lecture à la fois émerveillé et interpellé par ce que j'y découvre.

Entre temps, en compulsant pour d'autres sujets, le 44 W — dans le jargon des chercheurs, les procès-verbaux du Conseil privé — j'avais retrouvé le débat qui avait conduit à déposséder Delfaut de sa concession de Koniambo.

Résumons : les lettres à Paladini, les procès-verbaux du conseil privé, le fonds Guiraud, le dossier des ANOM. Un véritable corpus et une évidence qui s'impose : l'impossibilité de le maîtriser, un minimum de deux ans de travail, et donc, en ce qui me concerne, l'abandon de mes travaux en cours. Un seul nom possible : Michel Soulard.

Avec Michel, nous avons été collègues de longues années au Collège Rivière Salée en ZEP. Je savais sa passion et ses travaux sur les auteurs calédoniens dont il est l'un des plus fins connaisseurs. La remarquable édition de « La Mine d'or » *,* de Pauline de Aranda Fouché, la minutie de ses recherches effectuées et donc l'abondance et la pertinence de l'appareil critique, tout orientait vers le choix de Michel.

À peine formulée l'idée qu'il pourrait mener à bien une nouvelle édition de Delfaut, j'ai vu un boulimique de travail se mettre à l'œuvre. Il reprend tout, redécouvre tout et progresse de découverte en découverte. Sa formation de professeur de lettres, ses études classiques lui permettent d'aborder des domaines jusque-là négligés.

Aux Archives de la Nouvelle-Calédonie, outre les documents signalés plus haut, il étudie le manuscrit de Delfaut intitulé *Nos criminels… dans les bagnes d'Outre-mer*, dit « manuscrit Hagen » et montre que ce document a servi de base aux textes parus dans *le Messager*. Son étude porte également sur des documents, études et mémoires de Delfaut faisant partie du fonds Galtier-Boissière (1J 100), documents qui m'avaient échappé. Ses recherches l'amènent à découvrir de nombreux articles de Delfaut parus dans *La France Australe* et qui, jusque-là, n'avaient jamais été évoqués. Puis il étudie le texte publié par Jean Carol sous le titre *Mémoires d'un forçat*, où la signature de Delfaut n'apparaît pas, mais qui est une reprise partielle d'un manuscrit de *Nos criminels…* remis au gouverneur Feillet, sous le titre *Voyage au pays du crime*. Il complète ses recherches par la correspondance de Delfaut avec la Ligue des droits de l'Homme. Tous ces travaux lui permettent de disposer d'un corpus qui s'est considérablement enrichi, légitimant ainsi une troisième édition du texte de Jean-Baptiste Delfaut augmentée de ses autres écrits.

Dans les travaux historiques, j'ai toujours été un besogneux et j'ai rarement résisté à la tentation de l'exhaustif ce qui, il faut en convenir, est aussi une forme d'orgueil : croire que l'on peut tout dominer. La servitude de l'historien, sa raison d'être, du moins je le crois, c'est avant tout sa soumission au travail de recherche en archive. En ce sens, l'historien est semblable au sportif dont on ne retient que la performance éphémère, le record ou l'exploit, pour lequel la compétition même victorieuse ne pourra jamais révéler pleinement le travail, les efforts, la soumission à l'entraînement. Pour l'historien, la suite, la synthèse, l'analyse,

l'écriture ne rendent compte que de son talent émergé, mais c'est par l'immersion dans les cartons, les liasses, les registres des archives qu'il prouve et trouve son idéal d'exigence.

C'est exactement ce qui est le plus remarquable dans les travaux de Michel Soulard : son idéal d'exigence. Il veut et tente de tout voir, de tout lire en Nouvelle-Calédonie comme en France.

La presse, la correspondance, les registres d'état civil, les procès-verbaux, les rapports d'inspection, je me demande ce qui aurait pu lui échapper. Mais il ne se contente pas de lire, d'accumuler des notes, de rendre compte, il rencontre.

Le temps a passé depuis les premiers travaux de Paul Griscelli sur le manuscrit dit « Limousin ». Michel Soulard rencontre Thierry Folcher et son épouse Martine, détenteurs du manuscrit (la maman de Thierry est née Limousin). Thierry agrégé d'anglais, passionné de musique, accepte de déposer le manuscrit aux Archives de la Nouvelle-Calédonie, venant ainsi enrichir le patrimoine historique du pays. Un vrai geste.

Le bagne est surtout connu par les écrits des « libres », fonctionnaires de l'AP, surveillants, médecins, magistrats, journalistes, romanciers, colons…, la parole du forçat est rare et donc précieuse. En 1886, à l'apogée du bagne, l'administration pénitentiaire ne recense que cent quatre-vingt-dix-neuf condamnés ayant reçu « une instruction supérieure à primaire » sur un effectif de dix mille cinq cent soixante-huit forçats, soit moins de deux pour cent. Certes, plus de la moitié de l'effectif est classée comme « sachant lire et écrire », mais il y a de la marge entre savoir lire et écrire et savoir bien lire et bien écrire.

De plus, il faut avoir en mémoire que la censure règne. Des instructions prévoient de contrôler en priorité le ton des lettres, les réflexions politiques, ou même seulement frivoles sont interdites, aucune information ou réflexion concernant la Pénitentiaire n'est admise, tout mensonge ou toute affirmation jugée mensongère entraîne la suppression de la lettre et une punition, enfin, aucun condamné en cours de peine n'est autorisé à demander des secours à l'exception des infirmes, des vieillards et des concessionnaires (décision du gouverneur du 25 septembre 1868, puis circulaire du directeur de l'administration pénitentiaire du 17 décembre 1883).

Pourtant, Delfaut écrit. Il écrit des pages et des pages, des mémoires, des rapports, des articles, des lettres. Il écrit pour lui et pour les autres, y compris pour des surveillants loin de posséder son instruction. Le ton de ses écrits, ses réflexions ayant souvent un caractère politique, ses affirmations qui auraient pu, dans la majorité des cas être jugées comme mensongères, tout dans l'écriture de Delfaut défie les règlements édictés par l'AP.

Dans ses écrits, Delfaut ne fournit pas seulement un témoignage de ce qu'il vit et de ce qu'il voit : il pense le bagne. En ce sens, il est unique.

De ce personnage si particulier, dont curieusement nous ne possédons pour le moment aucune photographie, Michel Soulard, le découvreur, nous restitue la vie. Dans *Le bagne et la plume*, publié parallèlement au présent ouvrage, il reconstitue sa biographie pas à pas, de son enfance à son décès dont il nous livre le tragique dénouement. Force est de constater que de son extraordinaire parcours, jusque-là connu et admis, Delfaut a tout inventé ou presque.

Le portrait de l'authentique Delfaut que brosse Michel Soulard n'appelle spontanément qu'un seul commentaire : Mon Dieu, quelle vie !

Dans l'univers du bagne, parmi « ceux d'en face », Delfaut réussit le tour de force d'être à la fois un personnage unique, sans précédent ni successeur, et un personnage pluriel ô combien complexe : odieux et attachant, courtisan et courageux, théoricien et meneur d'hommes, affabulateur et visionnaire, penseur et mythomane. À la lecture de ce livre, vous n'aurez plus aucun doute : Delfaut était mégalo, il se prenait pour Delfaut.

INTRODUCTION

Octobre 1918, hospice de l'île Nou

Un homme tout nu court en criant : « Je vais à Koniambo ! »
Il va mourir démuni de tout
Abandonné de tous
Son corps nu entre quatre planches ensablées sous la plage
Sera vite décomposé et dévoré par les crabes

Ce misérable est Jean-Baptiste Delfaut. Et c'est un de ses codétenus qui témoigne[1] de sa fin dernière.

Personne ne connaissait les circonstances de la mort de Delfaut, le 24 octobre 1918.

Je m'étais rendu à la BDIC de Nanterre[2], devenue aujourd'hui *La contemporaine*, dans l'espoir de trouver, dans les archives de la Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen, des lettres de Delfaut.

J'allais quitter les lieux. En effet, les premières pièces répertoriées concernant la Nouvelle-Calédonie dataient des années 1930 et concernaient les travailleurs javanais.

Je me suis ravisé : puisque j'étais sur place, autant demander la consultation de ces documents.

On m'apporte le carton. Je l'ouvre : déjà j'étais surpris et intéressé de trouver des documents de 1919-1920 sur Alin Laubreaux*[3].

J'ouvre le deuxième dossier et je lis la première page : « Sur la mort de Delfaut ». Quel choc !

La découverte d'un trésor que je ne cherchais pas en ces lieux, et qu'aucun indice n'avait permis de localiser, m'est apparue comme un signe. Il fallait que je me mette à la tâche pour laquelle Louis-José Barbançon m'avait encouragé : retrouver les écrits de Delfaut et retracer sa vie.

Ce travail a été passionnant, car la découverte de la BDIC, pour être la plus extraordinaire, n'a pas été la seule.

« Quel homme peut connaître les mystérieux secrets de la conscience humaine ? », écrit Delfaut lui-même. Certes ! Cependant, il demeure passionnant de s'engager dans cette aventure.

---

[1] Ce témoignage peut être lu *in extenso* à la fin de *Le bagne et la plume*. Il provient de Wolla Meranda*, nom d'auteur d'Isabella Gertrude Ada Poyitt (1863-1950) qui a accueilli chez elle, en Australie, le forçat poète Marius Jullien dit Julien* de Sanary, témoin de la mort de Delfaut. Le document écrit par Wolla Meranda* est conservé à La contemporaine (voir note suivante), Fonds Daniel Guérin, sous la cote F Delta0721/99.

[2] « Bibliothèque de documentation internationale contemporaine » (6, allée de l'Université, Nanterre), fondée en 1925. Elle est devenue, depuis le 1er mars 2018, « La contemporaine. Bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains ». En 2021, elle sera installée dans une construction d'architecture nouvelle (Bruno Gaudin), sur le campus de l'université Paris-Nanterre.

[3] Tout patronyme suivi d'un astérisque apparaît dans le lexique biographique de *Le bagne et la plume*.

Sources de cet ouvrage

L'œuvre principale de Delfaut, écrite au milieu des années 1890, a été publiée une première fois en 1974 sous le nom d'auteur Daufelt et le titre *Les Damnés du Pacifique*[4], et une deuxième fois en 1996 sous le nom d'auteur Delfaut/Daufelt et le titre *Nos criminels… le bagne en Nouvelle-Calédonie*[5]. Éditer, en 1996, une deuxième version de l'œuvre, fondée sur un texte différent de celui de 1974, était justifié.

Expliquer le choix d'une troisième et nouvelle édition, aujourd'hui (2018), impose de rappeler dans quelles conditions ont été réalisées les deux premières.

1974. Sur son blog, Paul-François Griscelli raconte comment il a découvert le texte de Delfaut au Pont-des-Français, chez M. Limousin, qui ne voulait ni que son nom paraisse, ni que le manuscrit sorte de sa maison. Paul Griscelli l'a lu sur un dictaphone, puis fait dactylographier. Cette manière d'opérer a entraîné bon nombre d'approximations, sans compter les omissions volontaires du nom des bagnards, désignés seulement par l'initiale de leur patronyme[6], et la suppression de deux ou trois passages offensants pour les Kanak. Le texte a été publié (à trois mille exemplaires[7]), sous le titre *Les Damnés du Pacifique*[8], au profit du Kiwanis club de la Nouvelle-Calédonie[9].

1996. François Bogliolo, professeur à l'Université du Pacifique, publie une nouvelle version du texte de Delfaut. Il reprend la parution, en feuilleton, dans *Le Messager de la Nouvelle-Calédonie* (1920–1921) d'Alin Laubreaux, sous un titre différent de celui du journal (qui est le même – *Nos criminels dans les bagnes d'Outre-mer* – que le titre des manuscrits) : *Nos criminels… Le bagne en Nouvelle-Calédonie. Île Nou, 1er janvier 1896*. Cette retranscription s'est révélée épineuse, parce que, d'une part, la collection du *Messager* est incomplète, et d'autre part, certains exemplaires conservés sont difficiles à déchiffrer. Des erreurs étaient inévitables, malgré les éclairages que pouvait apporter la version de 1974. À ce moment-là, on ignorait qu'un manuscrit conservé par la famille Hagen, et retranscrit à la machine, était à l'origine de cette version parue dans *Le Messager*.

2018. Aujourd'hui, les manuscrits des deux versions sont accessibles[10]. À chacun, l'auteur a donné le même titre : *Nos criminels dans les bagnes d'outre-mer, études physiologiques et psychologiques*, par X^{+++}, pour le premier (que nous désignons par ML ou le ML : manuscrit Limousin), et par X^{XXX}, pour le second (que nous désignons par MH ou le MH, manuscrit Hagen)[11]. Ils sont tous les deux datés, le premier, au début, dans la dédicace : « le

---

[4] Daufelt, *Les Damnés du Pacifique*, édité par le Kiwanis Club de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 1974.

[5] Delfaut/Daufelt, *Nos criminels… le bagne en Nouvelle-Calédonie*, Grain de sable, Nouméa, 1996.

[6] Publier les patronymes complets n'était pas envisageable dans la Calédonie de 1974.

[7] C'est ce qu'affirment G. Lacourrège et P. Maresca dans *Les Nuits du bagne calédonien*, Imprimerie Jean-Paul Jeunet, Nouméa, 1975, p. 265.

[8] Le texte a été traduit par Reichenbach et publié à Sydney, en 1943, pour les militaires américains, sous le titre *Story of the Outcast* par T. Delfaud (M. Griscelli). Nous n'avons retrouvé aucun exemplaire de ce livre.

[9] À cette époque, il n'existait qu'un Kiwanis club pour la Nouvelle-Calédonie, créé et présidé par M. François Otonari (Mont-Dore), neveu du député Rock Pidjot. Par la suite, ce club a été désigné sous le nom de *Kiwanis club de Nouméa*.M. Otonari, était désireux, selon de probables suggestions américaines, d'œuvrer pour le patrimoine et les œuvres sociales. Ainsi, M. Griscelli lui a-t-il suggéré, d'une part, de faire graver des plaques commémoratives pour les déportés morts en Nouvelle-Calédonie (emplacement du cimetière de Tindu, détruit, et cimetière de l'île des Pins), d'autre part, de publier le texte de Delfaut pour aider (avec un million de francs CFP prévu, à l'époque) le foyer Georges Dubois de la Vallée du Tir, foyer pour les jeunes adolescents défavorisés (Renseignements aimablement communiqués par M. F. -Paul Griscelli). La plaque commémorative du cimetière des déportés de l'île des Pins est bien en place. En revanche, celle de Tindu, inaugurée le 22 avril 1976, ne se trouve plus sur son emplacement, devenu parking puis enclos-dépotoir. Elle portait les noms de Gustave Maroteau, Alfred Billioray, Augustin Verdure, Emma Piffault…

24 septembre 1895 », et le second après la dernière ligne : « 1er janvier 1896 » qui suit la signature, illisible, mais reconnaissable, de Delfaut[12].

Selon ces dates, le manuscrit Limousin est antérieur au manuscrit Hagen. MM. Griscelli et Bogliolo, qui n'avaient pas toutes les informations, estimaient que la deuxième version (celle du *Messager*) était chronologiquement la première. Ils s'appuyaient sur une note du ML qui signale : « le récit qui va suivre n'existe pas dans le manuscrit original de l'auteur ». Cette affirmation leur avait laissé penser que le manuscrit original était celui à partir duquel avait été écrit le feuilleton du *Messager*. En réalité, Delfaut ne cessait d'écrire et de récrire, et le « manuscrit original » est, très probablement, un autre texte perdu. Le fait, en plus des dates indiquées, que la version du MH soit plus étoffée, confirme sa postériorité[13]. C'est pourquoi nous avons choisi le ML, intégralement retranscrit, comme texte de base et l'avons complété par des notes ou même, à deux reprises, par d'assez longs passages qui proviennent du MH[14].

Cette reproduction fidèle des textes a été possible car les deux manuscrits peuvent être facilement consultés aujourd'hui. Le manuscrit Limousin a été déposé aux Archives de la Nouvelle-Calédonie[15]. Ce même établissement a acquis le manuscrit Hagen[16]. Le nom de Maître Guiraud* (de Levizac) explique la présence, par sa fille, Marthe Guiraud, épouse Nicolas Tiby Hagen, de ce document dans la famille Hagen. D'autre part, Al(a)in Laubreaux*, neveu de la fille aînée de Paul Guiraud, mariée à Henri-Louis Laubreaux, était proche de la famille de l'homme de loi[17].

Mais il existe, ou a existé, d'autres versions de l'œuvre principale de Delfaut[18]. L'une d'elles, à peu près contemporaine des deux manuscrits cités, est partiellement disponible :

> C'est en cellule, pendant le mois de juillet 1895, qu'il [Delfaut] a rédigé le mémoire dont je viens de donner l'analyse. En 1897, le gouverneur actuel de la Nouvelle-Calédonie, M. Feillet*, s'intéressa un moment à ce vieux drôle, enfin devenu inoffensif et, par une curiosité qui s'explique, l'autorisa à lui adresser le résumé de ses longues observations sur la vie et les mœurs du bagne. On devine avec quel empressement l'écrivaillant Delfaut s'acquitta de cette tâche. Elle représente un manuscrit de cent cinquante pages copieuses, intitulées *Voyage au pays du Crime*, et précédées de cette surprenante dédicace « À monsieur P. Feillet, hommage respectueux de gratitude et de vénération d'un forçat régénéré par sa clémence. » Delfaut est convaincu que les adoucissements de peine dont il fut redevable à la pitié du gouverneur, ont suffi pour le *régénérer*. Cette illusion lui vient un peu tard et à propos de peu

Inauguration de la plaque de Tindu.
Source : Fonds photographique de La France Australe, ANC, 113FI 3307-5404A.

de chose. Il me semble que les prédécesseurs de M. Feillet avaient eu pour Delfaut une sollicitude et des égards cent fois plus propres à déterminer un pareil phénomène, si tant est que la régénération d'un criminel endurci dépende de la miséricorde ou de la faiblesse administrative.M. Feillet a bien voulu se dessaisir en ma faveur du *Voyage au pays du Crime*, de sorte qu'avec le Mémoire, je possède une assez notable partie des œuvres du forçat Delfaut. J'y ai trouvé, mêlées à beaucoup de hâbleries, quelques observations justes, ainsi que de curieux renseignements dont il m'a été possible de vérifier l'exactitude. [19]

L'auteur de ce commentaire est Jean Carol*. C'est dans le journal *Le Temps*, du 16 au 28 avril 1902, qu'il a fait paraître en feuilleton des extraits commentés de l'œuvre de Delfaut, sous le titre « Mémoires d'un forçat ». Ce texte sera désigné dans le présent livre par VFC : version Feillet/Carol.

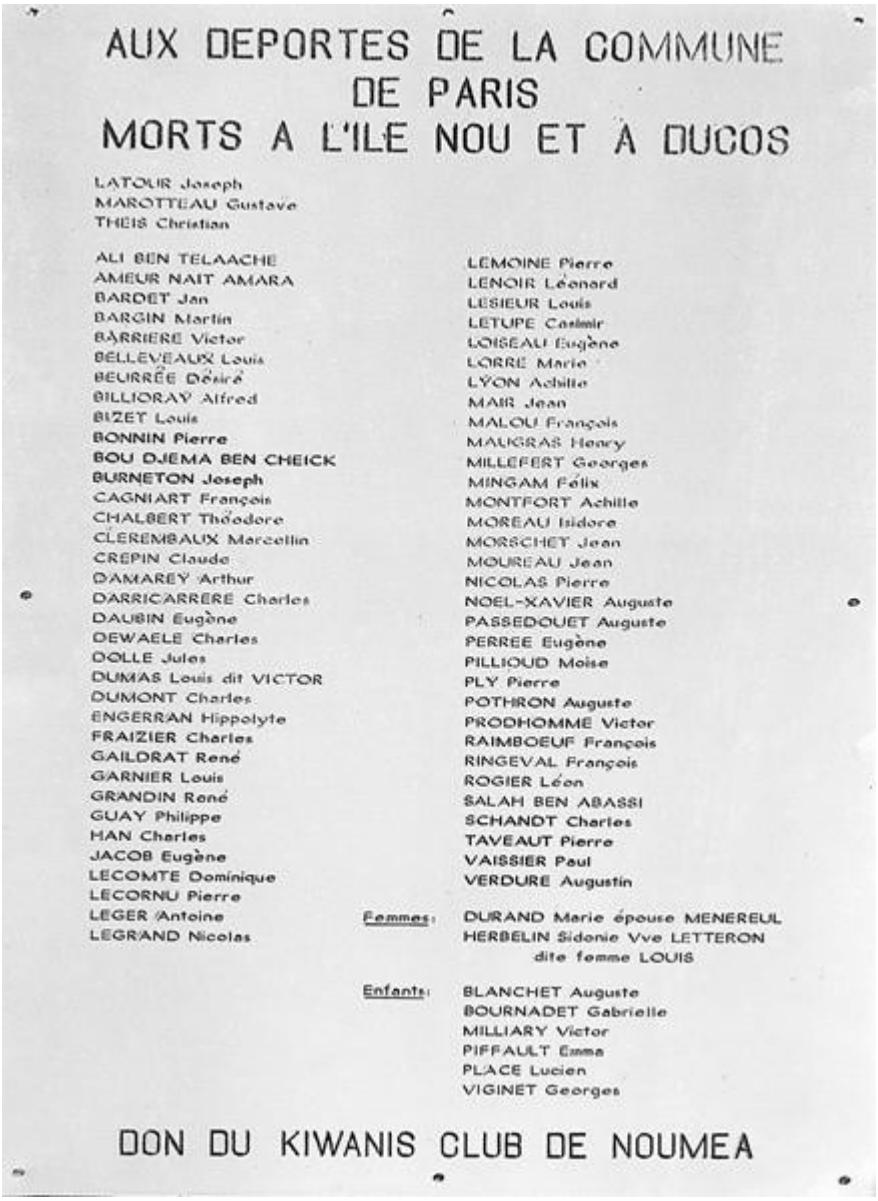

Plaque de Tindu.
Source : Fonds photographique de La France Australe, ANC, 113FI 3307-5417.

[10] Le manuscrit Hagen qui provient de Paul Guiraud* et a été transmis à la famille Hagen, a été acquis par le service des Archives de la Nouvelle-Calédonie, en 1998, et porte la cote 1J21. Le manuscrit Limousin a été récemment déposé au même service (2019) et porte la cote 1J188.

[11] Désormais, quand nous citerons cette œuvre principale de Delfaut, nous la désignerons par le titre abrégé : *Nos criminels…*

[12] Cependant, bien que Delfaut ait la faculté de changer son écriture, comme le montrent les quelques pages reproduites en illustration de ce présent livre, il n'est pas certain que les manuscrits soient tous écrits de sa main. On distingue deux écritures différentes dans le ML : une très penchée (90 pages) et une presque droite

Mais n'est-il pas extraordinaire que ce « feuilleton » du *Temps* soit paru intégralement, à Nouméa, dans le journal (quotidien) *La Calédonie*, du 9 juin au 15 juillet 1902[20] ? Donc, alors que Delfaut était à Bourail, et deux ans avant sa libération, son « histoire » a été divulguée en Nouvelle-Calédonie. Ces dix-sept articles ont certainement contribué à forger le « mythe Delfaut », à fixer, une bonne fois, dans les mémoires, le déroulement de sa vie fictive, au point qu'on a cru jusqu'à aujourd'hui qu'il ne faisait qu'enjoliver les faits alors qu'il les « créait » complètement[21]. De plus, les autorités administratives, tant en Métropole qu'en Nouvelle-Calédonie, qui avaient forcément eu connaissance de ces écrits présentés par Jean Carol, ont pris la décision, peu de temps après (1904), de libérer Delfaut. La plume du bagnard écrivain a certainement œuvré pour sa propre libération.

Cette version Feillet/Carol, intitulée « Voyage au pays du crime » [22], reprend presque toujours le ML et le MH, mais en termes souvent différents. Elle présente beaucoup d'analogies avec le MH[23] et elle n'ajoute que très peu d'informations. Cependant, il faut souligner une grande différence entre les ML et MH, écrits à la troisième personne, qui

---

(124 pages). Pour le MH, l'écriture est encore d'un autre style. Il reste que Delfaut était capable de choisir un style d'écriture et de le tenir du début à la fin d'un écrit.

[13] D'autres indications, dans les textes, attestent que le ML précède le MH. Certaines seront signalées.

[14] Sans compter, en supplément, un chapitre entier : « La vie d'un parricide ». Quelques notes provenant d'une troisième version, comme l'indique la page suivante, seront aussi ajoutées. Il convient de préciser que certains passages du ML n'ont pas été repris dans le MH.

[15] M. Thierry Folcher détenait le manuscrit de sa mère qui l'avait elle-même reçu de son père, M. Limousin. Un chaleureux merci à Thierry et Martine qui nous ont permis de le consulter avant son dépôt aux Archives de Nouvelle-Calédonie.

[16] Manuscrit déposé en 1998 par Yasmina Metzdorf, petite-fille de Marthe Guiraud-Hagen. D'autre part, trois des enfants de François Coursin, petit-fils de Paul Guiraud, ont déposé, en 2015, aux archives de Nouvelle-Calédonie, de nombreux documents de leur bisaïeul, conservés sous la cote ANC 65J.

[17] Pour plus de précision, notons que le manuscrit Hagen a été retranscrit, avec très peu de variantes, sur tapuscrit. Le document, ronéotypé, est maintenant consultable, sous la même cote que le manuscrit, 1J21, aux Archives de Nouméa. Mais il existe, dans les archives privées de M. Ismet Kurtovitch, arrière-petit-fils de Paul Guiraud, un autre texte ronéotypé également, et qui présente encore quelques petites différences avec les deux premiers. C'est à partir de ce deuxième texte ronéotypé qu'Alin Laubreaux a publié, en feuilleton, dans *Le Messager* (en cinquante-six livraisons, n° 105 à 166 du 30 décembre 1920 au 10 août 1921), le texte de Delfaut. La preuve que la source est bien ce dernier document tient à ses omissions par rapport aux deux textes du 1J21 et aussi à ce qu'il porte, en exergue, cette précision qui devient sous-titre dans le feuilleton du *Messager* : « Études physiologiques sur les condamnés et le bagne en Nouvelle-Calédonie ». Le jeune journaliste a donc pu obtenir le document de sa tante, Marie-Thérèse Laubreaux, née Guiraud, ou de la sœur de sa tante, Marthe Hagen, née Guiraud, ou plus probablement de Paul Guiraud lui-même, car, selon O'Reilly, *Calédoniens*, Société des Océanistes, 1953/1980, il a été « clerc amateur » chez M[e] Guiraud, après la guerre de 1914–1918. Il est regrettable que, deux ans seulement après la mort de Delfaut, Laubreaux n'ait rien appris, et en tout cas rien écrit sur l'auteur de cet « ouvrage inédit ».

[18] Du moins, de l'œuvre qui nous reste. Voir d'autres titres « annoncés » dans la bibliographie.

[19] Si Delfaut a été aussi flatteur pour Feillet, c'est qu'il espérait, de la part du célèbre gouverneur, quelque faveur, dont il n'a pas vraiment bénéficié.

[20] M. Georges Coquilhat était apparemment le seul à détenir cette information. De cette version, Carol n'a retenu, sur le mode journalistique, que des épisodes narratifs et sensationnels (les débuts à Bordeaux, l'aventure en Algérie, la présence au bagne, la construction des routes, la mise en concession et la dépossession, et enfin l'épisode de Page* de la Pagerie et quelques paragraphes sur le camp Brun¤). L'original, s'il pouvait être retrouvé, donnerait sans doute une tout autre impression.
¤ Camp Brun, camp disciplinaire, situé à dix-neuf kilomètres de Boulouparis, créé en avril 1887 et prévu pour contenir deux cents condamnés dits « incorrigibles », encadrés par vingt surveillants.

[21] Plus précisément, comme *Le bagne et la plume* le montrera, il faut distinguer deux narrations : celle de la période enfance et jeunesse — presque trente années — pour laquelle tout est fictif, et celle des cinquante années en Nouvelle-Calédonie qui conjugue le vrai et le faux.

[22] Carol a préféré son propre titre : *Mémoires d'un forçat*. En revanche, le titre original de ce document a été choisi pour le présent ouvrage, le premier mot en ayant été retranché : *Au pays du crime*.

[23] Cette constatation, ajoutée à la date donnée par Carol (juillet 1895), amène à penser que la VFC a été probablement écrite entre le ML et le MH.

représentent Daufelt, et la VFC, écrite à la première personne, qui représente Delfaut. Paradoxalement, en 1902, le condamné est révélé à visage découvert — à Paris puis à Nouméa — et la narration à la première personne, parasitée, il est vrai, par les commentaires du journaliste, lui donne plus de présence.

Jean Carol n'a pas repris la version intégrale :

> La publication littérale n'en est pas possible : après une page ou deux, le lecteur abandonnerait la partie, incapable de supporter plus longtemps ce que j'appellerai le style de la maison. Au bagne, en effet, où presque tout le monde écrit, il y a une « écriture » particulière que chacun s'empresse d'adopter et qui demeure lamentablement impersonnelle. Ce genre grandiloque, amphigourique et sentimental[24] forme quelque chose comme une école où il n'y aurait que des disciples et pas de chef.

Ainsi, le texte du journaliste se construit-il entre larges citations, résumés et commentaires défavorables, qui ne cachent guère le mépris.

À en croire Delfaut[25], d'autres versions, probablement perdues, ont été écrites. Parvenaient-elles toujours à leur destinataire ? L'auteur pouvait en douter. C'est sans doute pourquoi, parmi les trois versions décrites ci-dessus, deux sont dédicacées au gouverneur Feillet : le ML et la VFC. Il n'est pas exclu de découvrir d'autres écrits dans les archives de quelque administrateur en Nouvelle-Calédonie.

Photo prise à la baie du Sud (Prony) en 1894. Elle regroupe la haute Administration, et notamment les deux

[24] Cette analyse, même s'il faut reconnaître le style emphatique de Delfaut, ne nous parle guère aujourd'hui et force est de reconnaître qu'elle traduit des préjugés communs à l'époque du journaliste et aux périodes ultérieures : un bagnard serait-il capable de faire quelque chose de bon et de beau ? Un bagnard serait-il capable d'écrire ? A-t-on jamais vu une brute produire une œuvre d'art ? Carol conclut ses articles en affirmant que moralement (« l'homme sans scrupule, quand il est au bagne, ne fait que continuer ») et professionnellement (c'est une « énormité » que de croire à la mise en valeur de la Nouvelle-Calédonie « par les travailleurs du bagne »), un bagnard ne saurait être bon à quoi que ce soit. Beaucoup de lecteurs de la première publication du texte de Delfaut, en 1974, pénétrés de ce préjugé encore très répandu, étaient persuadés que cette œuvre ne pouvait être celle d'un forçat.
En revanche, c'est un autre aspect du texte qui pourrait amener le lecteur contemporain « à abandonner la partie » : l'(auto)hagiographie continuelle du « héros » Daufelt.

[25] Lettres à Guiraud, ANC 65J1, voir *infra*.

dédicataires de *Nos criminels…* , le gouverneur Feillet, assis, qui tient son casque sur ses genoux, et Vérignon. Ce dernier est très probablement l'un des deux personnages qui portent un casque colonial, assis derrière, à la gauche du gouverneur, l'autre étant Moriceau.

Dans la présente réédition, établie à partir du ML, des modifications et ajouts du MH, et, moins fréquemment, de la VFC, seront signalés. Comment Delfaut a-t-il établi ces trois versions ? Des variantes légères et nombreuses incitent à penser qu'il avait en tête son propos qu'il réactualisait à chaque reprise. Mais parfois, les textes sont identiques à la virgule près, au point qu'il est difficile de croire que, dans ces cas précis, l'auteur n'ait pas eu sous les yeux un modèle qu'il recopiait. Dans une lettre à Guiraud, il suggère ce que pouvait être son « système » : il écrivait, même pour ses correspondances, d'abord un premier texte qu'il appelait, selon un terme de droit ou d'administration, « minute », qui correspond à un brouillon, qu'il gardait et à partir duquel il récrivait d'autres textes avec ou sans variantes. Cela suppose qu'il trouvait les moyens de cacher ses « minutes » que, pourtant, affirme-t-il, il pouvait « difficilement soustraire à ses inquisiteurs. » [26]

Mais si la présente réédition n'était justifiée que par la fidélité aux manuscrits, en vaudrait-elle la peine ?

En 2018, sont disponibles un grand nombre de renseignements qui faisaient défaut, il y a vingt-deux ans, en 1996. Et, a fortiori, encore vingt-deux ans auparavant, en 1974, les informations étaient-elles plus réduites. Notamment, personne n'avait l'idée qu'il pouvait exister une autre et plusieurs autres versions différentes de l'œuvre de Delfaut.

Aujourd'hui, le volumineux dossier Delfaut du Centre des Archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence (CAOM) permet de suivre une bonne partie de son existence en France, en Algérie et en Nouvelle-Calédonie. De plus, l'Internet offre de belles découvertes : toutes sortes de documents numérisés, non seulement l'état civil, mais encore des articles de presse : dans *Le Temps* (1902), déjà cité ; dans *Les Temps Nouveaux* (du 17 novembre 1900 au 9 février 1901)[27].

En outre, des écrits de Delfaut adressés en France à d'autres institutions que des organismes de presse ont pu, presque tous, être attestés ou consultés : sa correspondance avec la Ligue des droits de l'Homme ; ses pétitions, au Conseil d'État en 1906 et à l'Assemblée nationale, en 1917 ; sa lettre à Zola (1900) dont les archives zoliennes, à Paris, détiennent la copie[28].

Des lettres d'hommes politiques, de journalistes, d'écrivains français ainsi que de parents de condamnés se trouvent dans le fonds Guiraud. L'homme de loi était l'intermédiaire entre Delfaut et ces correspondants[29]. Ce même fonds livre une trentaine de lettres de Delfaut à Guiraud, complétées par un ensemble de treize poèmes.

Mais on n'a jamais fini d'exhumer de nouveaux trésors d'information ! En 2008, des documents de Galtier-Boissière*, qui contiennent divers écrits de Delfaut et d'autres condamnés, concernant la vie du bagne, ont été déposés aux Archives de Nouméa.

Une autre correspondance, courte (deux lettres), mais d'un grand intérêt, de Delfaut à Florindo Paladini*, est détenue par les descendants de ce dernier. Il existe certainement, dans des archives privées, particulièrement en Nouvelle-Calédonie, des lettres ou autres écrits de Delfaut. On peut espérer en retrouver, comme ce fut le cas pour un poème écrit en hommage à madame Routier de Granval* et conservé par ses descendants.

[26] Lettre à Guiraud, 22 octobre 1899, ANC 65J1/12.

[27] On peut ajouter un article sur Delfaut de Jacques Dhur* dans *Le Journal* du 21 janvier 1908, article qui a valu une lettre de protestation de Delfaut (CAOM H1359).

[28] Lettre qui sera retranscrite dans *Le bagne et la plume*.

[29] En revanche, très peu de lettres que Delfaut lui-même à écrites à ses correspondants qui lui répondent, n'ont pu être retrouvées à ce jour.

À cela s'ajoutent les articles de la presse de Nouvelle-Calédonie. D'abord ceux de 1883 et 1884 qui concernent Delfaut, puis la quarantaine d'articles de Delfaut lui-même, jamais signés de son nom complet, dans *La France Australe*, de 1907 à 1910.

Même si certains écrits, signalés ou non, restent à découvrir, toutes ces sources — auxquelles s'ajoutent quelques remarques sur Delfaut, déjà connues, dans certains ouvrages d'auteurs — jettent, sur le « personnage », un nouvel éclairage.

Enfin, les études de généalogie et les rapports de différents jugements de Delfaut en correctionnelle (Sarlat, Bordeaux) dévoilent son origine véritable et démasquent le faussaire qui s'est inventé une enfance et une jeunesse. Ce n'est pas là la moindre révélation.

PREMIÈRE PARTIE

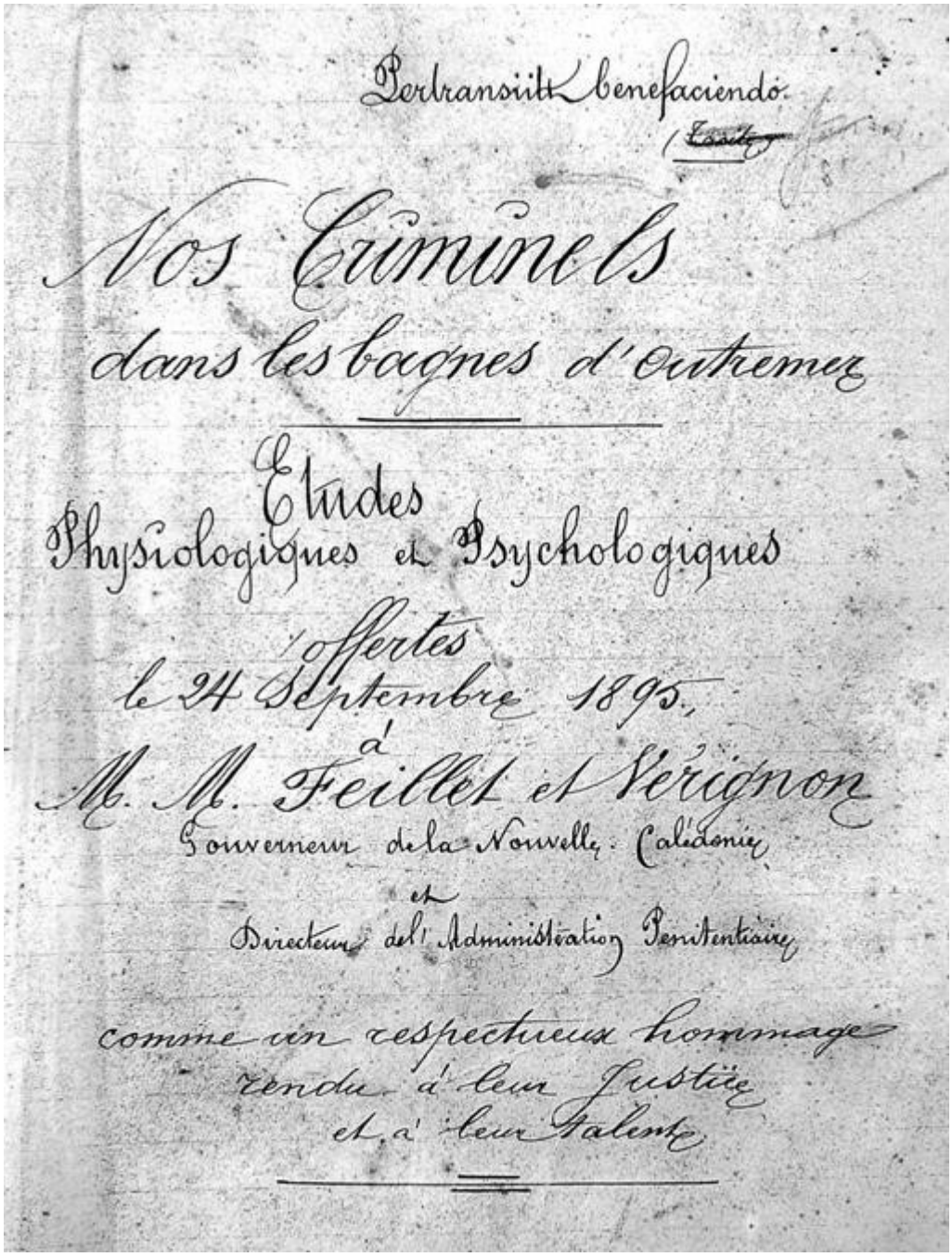
Pertransiit benefaciendo.
(Tacite)
Nos Criminels
dans les bagnes d'outremer
Etudes
Physiologiques et Psychologiques
offertes
le 24 Septembre 1895,
à
M. M. Feillet et Vérignon
Gouverneur de la Nouvelle Calédonie
et
Directeur de l'Administration Pénitentiaire
comme un respectueux hommage
rendu à leur Justice
et à leur Talent

Première page du manuscrit Limousin.

[30] Pertransiit benefaciendo : « Il a passé en faisant le bien ».
Sous cette mention, le mot « Tacite » est biffé et en bleu est écrit « St–Pierre ». Effectivement, cette locution est tirée des Actes des apôtres (10 : 38). Elle est contenue dans la réponse de saint Pierre au centurion Corneille : « … [Jésus] a passé en faisant le bien et en guérissant tous ceux qui étaient tombés au pouvoir du diable… » (Traduction, Bible de Jérusalem).

Chapitre hors thème
devant servir de préface

Il est sans doute bien téméraire d'essayer de traiter le sujet redoutable de la criminalité humaine après les œuvres incomparables du docteur Lombroso*, de Mrs [*sic*] Sir Graff Frantz, Jacoby* et autres savants, [mot illisible], qui se sont immortalisés par leurs travaux[31]. Eh bien, pourtant, malgré tout ce qu'il pouvait y avoir de vain à venir glaner après eux dans ce champ infécond, nous avons cru nécessaire d'aborder cette question, parce qu'il nous a semblé que ces hommes éminents n'avaient pu sonder tous les plis mystérieux de l'âme humaine et toutes les idées étranges qui hantent le cerveau des criminels pendant les sombres jours de l'expiation.

Il est un côté du problème qu'aucun de ces savants n'a pu aborder et que nous avons cru utile de mettre en lumière, afin que ceux qui s'adonnent à l'étude de la science pénitentiaire puissent y puiser des éléments nouveaux d'appréciation sur les effets de la répression et sur les causes de la criminalité ascendante des détenus.

Personne encore n'a pu sonder avec certitude la plaie cancéreuse qui ronge le cœur des coupables pendant qu'ils subissent leur châtiment. Nul encore n'a pu découvrir la cause réelle de leur dégénérescence progressive. C'est cette lacune que nous nous proposons de combler.

Pour ce faire, il nous sera nécessaire de remonter des effets aux causes pour retrouver l'origine du mal, et de suivre pas à pas les criminels dans leurs lieux de détention pour analyser la nature de leurs sentiments et de leurs idées.

Nous nous garderons cependant d'écrire l'histoire de certains crimes hideux qui s'y commettent, parce qu'il faudrait soulever un voile qui cache des immoralités que la pudeur ne permet pas d'étaler aux regards de tous. Nous n'écrirons pas ces lignes pour satisfaire une curiosité frivole et malsaine, mais dans le but élevé, et plus louable sans doute, d'indiquer le remède à appliquer à un mal considéré jusqu'à ce jour, bien à tort, comme incurable. [32]

Nous jetterons donc un regard profond et scrutateur dans la sentine impure où grouillent, pêle-mêle confondus, des scélérats et des dévoyés, des névropathes et des hystériques, des monstres et des victimes, des misérables et des inconscients, et souvent, hélas ! de pauvres malheureux que la nécessité, avec ses coins de fer, a poussés au crime, persuadés que nous sommes que de cet examen ressortiront d'utiles leçons.

Pendant plus de trente ans, nous avons vécu au milieu d'eux, partagé leurs travaux, éprouvé leurs misères, subi leurs humiliations, bu le calice amer de toutes les douleurs de la servitude pénale. Il nous a donc été facile de pénétrer les secrets les plus cachés de leur cœur et de leur esprit.

C'est donc avec une certaine compétence que nous pourrons parler d'eux.

---

[31] Dans le manuscrit Hagen, MH, Delfaut cite d'entrée de jeu les « éminents écrivains français et étrangers » auxquels il ajoute quelques noms : le jurisconsulte Kint¤, le philosophe Frantz¤¤, les savants Robin*, Michaux*, Thann¤¤… Cet ajout corrobore la postériorité du MH par rapport au ML.
¤ Kint : il pourrait s'agir de T'Kint, Jacques-Dominique (1757–1827), jurisconsulte belge.
¤¤ Graff Frantz (s'agit-il d'un personnage ou de deux ?) et Thann n'ont pu être identifiés.

[32] L'œuvre débute comme un traité de criminologie, mais se concentrera sans tarder sur la personne de Daufelt. Il est vrai que Delfaut s'est refusé à la narration d'histoires affriolantes ou provocantes et s'excuse même, à la fin de ce chapitre, de devoir parfois les évoquer. Au contraire, dans son roman dont le succès ne s'est pas démenti depuis plus de cent quarante ans, *For the Term of His Natural Life* (1874), Marcus Clarke* a réuni, autour de la vie fictive d'un seul *convict*, les pires des situations du bagne australien : misère, flagellation, torture, viol, cannibalisme… L'écrivaine Alison Alexander montre comment, en prenant pour norme ce qui est l'expérience d'une petite minorité, ce best-seller fausse la vision sur le bagne, de même que *La case de l'oncle Tom* et les romans de Dickens faussaient respectivement les visions sur l'esclavage et les conditions de vie des pauvres en Angleterre. Voir Alison Alexander, *Tasmanian Convicts, How felons built a free society*, Allen & Unwin, Australia, 2014 (2010), pp. 169–187.

Reste à savoir, maintenant, si ceux auxquels nous nous adressons croiront à notre sincérité, à notre véracité et à la rectitude de notre jugement. Il nous importe peu. Nous faisons œuvre de réparation, nous payons le tribut de nos propres erreurs et pensons ainsi mériter notre pardon.

Le travail que nous entreprenons est peut-être au-dessus de nos forces et de nos capacités, mais n'est assurément pas au-dessus de notre bonne volonté. Nous donnerons peut-être fréquemment des croche-pieds à la syntaxe, mais nous n'en donnerons certainement point à la vérité. Cela nous suffit pour calmer tous nos scrupules. Nous pensons, cependant, que nos révélations trouveront beaucoup d'incrédulité, surtout parmi ceux qui, depuis de longues années, s'occupent de l'administration des bagnes.

Mais c'est justement à ceux-là que nous nous adressons, parce qu'ils sont mieux à même que quiconque de contrôler nos affirmations et de vérifier les faits que nous signalerons.

Nous les prions donc de vouloir bien nous lire sans esprit de prévention, et surtout, en se dégageant de tout jugement préconçu à l'égard de notre personnalité, car ce n'est qu'en repoussant tous les préjugés et les idées reçues qu'ils tireront profit de nos observations prises sur le vif.

Qu'il nous soit permis de dire encore que repousser notre livre sans examen, uniquement parce qu'on peut lui supposer un but intéressé, serait peut-être faire preuve de légèreté, car fort souvent les fous eux-mêmes peuvent faire preuve de sagesse.

Sans doute, quelques-unes de nos théories pourront paraître surprenantes et audacieuses, mais il ne saurait s'ensuivre qu'elles sont fausses parce qu'elles sont contraires à l'opinion (~~publique~~) commune[33]. N'est-il pas arrivé souvent que les doctrines les plus accréditées ont été reconnues les plus fausses ?

Nous osons affirmer qu'il n'est pas un seul criminel incurable. Nous espérons en donner la raison en développant des arguments que nous croyons irréfutables et que l'on trouvera plus loin.

Cette conviction s'est formée en nous par une étude attentive et des observations qui ont duré plus d'un quart de siècle, et qui ont porté sur plus de trente mille criminels dont nous avons questionné plus de vingt mille[34]. Mais cette enquête nous a conduit à penser qu'il n'existait pas cinq pour cent, même parmi ceux réputés les plus scélérats, qui ne présentassent un côté vulnérable, par où les mauvais instincts qui étaient en eux ne pussent être extirpés ou amoindris.

Nous pensons en faire la preuve si on daigne nous lire avec attention jusqu'au bout.

Pour ce faire, nous aurons besoin de faire défiler sous les yeux des lecteurs quelques personnalités marquantes du bagne, de rappeler certains faits commis par ces scélérats ou ces égarés. Nous prions également nos lecteurs de nous pardonner ces récits navrants, parce que ce n'est que par l'examen des actes les plus criminels que nous arriverons à connaître les mobiles qui les ont fait agir. Voilà pourquoi nous ne pouvons nous dispenser d'écrire l'histoire des célébrités qui serviront de pivot à notre argumentation. [35]

---

[33] Ainsi présenté sur le manuscrit.

[34] Le nombre total des transportés (condamnés de droit commun), que Delfaut n'a pu tous contacter, s'élève, entre 1864 et 1931, à 21 523 hommes et 200 femmes. Renseignement aimablement communiqué par Louis-José Barbançon.

[35] Dans le manuscrit Hagen, le premier chapitre intitulé, de la même manière, « chapitre hors thème devant servir de préface », est moins développé, mais reprend sensiblement la même idée, avec moins de « précautions oratoires » : aucun criminel n'est incurable.

Chapitre I[36]

LES MOBILES DU CRIME

Dans un petit livre inédit qu'emporte avec lui l'ex-gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, monsieur Picquié*, l'auteur de ces lignes a déjà traité ce sujet et croit avoir démontré péremptoirement que l'intelligence réelle et supérieure est incompatible avec le mal, c'est-à-dire avec des idées et des sentiments pervers. Il ne reviendra donc pas sur cette question, mais, admettant cette proposition comme acquise à la vérité, il dira qu'il n'existe dans les bagnes que des hommes d'une portée intellectuelle très bornée et dès lors fort peu redoutables, car l'homme ne peut véritablement devenir dangereux pour l'ordre social que lorsque ses facultés sont puissamment organisées.

Les criminels transportés en Nouvelle-Calédonie ne peuvent donc être que des coquins fort vulgaires dont on peut avoir facilement raison : et les mobiles qui les ont fait agir ne peuvent procéder que de l'égoïsme, ou, pour mieux dire, de l'intérêt personnel poussé jusqu'aux extrêmes limites.

Les grands ambitieux, aux idées géniales, peuvent seuls être véritablement redoutables et dangereux, tandis que les criminels ordinaires ne peuvent être que de médiocres malfaiteurs, mus par des mobiles connus qui sont : 1° l'amour de l'argent, 2° la satisfaction d'une lâche vengeance, 3° l'assouvissement d'une mauvaise passion.

Ces trois mobiles sont les seuls admis par les criminalistes des temps modernes. Il en existe pourtant un quatrième dont nous parlerons plus tard, lorsque nous traiterons la criminalité spéciale au bagne. Il a échappé jusqu'à ce jour aux investigations de la science pénitentiaire. Il sera donc utile de le signaler parce qu'il est peut-être le plus puissant de tous, puisqu'il produit le « vertige moral » dont nous parlerons également dans un sujet spécial. Tous ces mobiles ont diverses causes connues : le paupérisme, l'ignorance, le relâchement des liens de famille ou le vide du cœur, la névropathie, l'hystérisme et enfin la suggestion, qu'un grand nombre de savants et de criminalistes contemporains repoussent sans raisons majeures.

Ces causes se divisent en deux catégories : les unes morales, les autres physiques. Les premières sont curables, parce qu'on peut faire disparaître le principe même du mal, c'est-à-dire détruire l'intérêt qui les a fait naître, tandis que les secondes, accidentelles ou héréditaires, sont irrévocablement incurables tant que la science n'aura pas trouvé le moyen de supprimer la cause d'un mal qui prend sa source dans l'état constitutif et pathologique des individus.

Depuis longtemps déjà, la science pénitentiaire s'est occupée de la première partie de ce problème, mais malheureusement ceux qui se sont adonnés à ces recherches se sont heurtés à de tels préjugés qu'il a été impossible de faire faire un pas à cette question controversée.

Après cent ans d'étude, le problème est resté aussi insoluble que le premier jour. Le moment ne semble-t-il pas venu de sortir des sentiers battus et d'examiner la question sous de nouvelles faces ?

La seconde catégorie renferme des causes d'un autre ordre qui tiennent à l'hypnotisme et à la suggestion que le docteur Lombroso* et quelques autres psychologues ont révélées au monde resté incroyant.

On nie la puissance de la suggestion criminelle, on repousse la doctrine de l'irresponsabilité humaine par la paralysie morale provoquée par l'hypnotisme.

La question est trop grave et touche à des intérêts trop nombreux pour n'être pas examinée avec persévérance.

---

[36] Chapitre propre au ML. Dans le MH, au chapitre suivant, l'auteur reprend les idées qui concernent les qualités du personnage Daufelt, exprimées à la fin de ce chapitre I du ML.

Il importe d'éclairer ce mystère et de s'assurer de quel côté se trouve l'erreur.

C'est ce que nous allons examiner en étudiant la vie de nos plus célèbres criminels afin d'apporter quelque lumière dans le débat.

Nous choisissons à dessein ceux qui sont réputés comme les plus intelligents et ceux qui sont considérés comme des brutes insensibles à tout sentiment généreux, savoir les nommés Daufelt[37], *Telorf*[38] et Canton*[39]. Le premier, doué d'une intelligence vive, d'un esprit délié, fécond et primesautier, d'un tempérament nerveux, d'une volonté de fer, d'une infatigable activité et d'une sensibilité maladive, excessive, possède de grandes qualités de cœur complètement annihilées par de grands écarts d'imagination : c'est un homme qu'un rien irrite et jette hors de lui-même, lui-même qui s'est fréquemment porté à des actes de violence que rien n'a pu maîtriser. Il est pourtant d'une urbanité parfaite, d'un respect réel pour ses chefs, d'une bonté qui va jusqu'au sacrifice pour ses égaux, et néanmoins cet homme s'est livré pendant plus de vingt-cinq ans aux plus blâmables écarts. Tout en lui est extrême, ses défauts comme ses qualités.

L'histoire de sa vie est celle d'un long martyre, on peut en tirer de précieux enseignements, car elle montre jusqu'à la dernière évidence qu'avec les idées les plus élevées et les sentiments les plus généreux l'homme le mieux doué peut, par une sensibilité trop excessive et une imagination trop ardente, en arriver à commettre des crimes innombrables pareils à ceux qui naissent de la perversion.

---

[37] *Daufelt* est l'anagramme de Delfaut.

[38] *Telorf* (*Télorf*) est l'anagramme (anacyclique) de Frolet*, Octave Léopold, dit Colon, matricule 12867.

[39] Dans le chapitre XXII, Delfaut reviendra sur le cas de Canton.

Chapitre II

COMMENT ON DEVIENT FORÇAT

Fils d'un républicain socialiste déporté à Noukaïva[40] après le coup d'État de 1852, Daufelt avait à peine seize ans[41] lorsqu'il fut privé de son appui naturel qui mourut dans l'exil, laissant une veuve sans fortune pour élever onze enfants dont celui-ci était l'aîné. La mère dut vendre tout ce qu'avait possédé son époux, notamment son étude d'avoué de province, pour pourvoir aux besoins les plus urgents et payer des dettes contractées antérieurement.

Ses ressources s'étant rapidement épuisées, elle dut retirer d'un collège de jésuites[42] son fils qui se préparait à entrer dans une carrière libérale. Ses études tronquées le privèrent de cet avantage, car il dut songer à gagner sa propre vie et à aider sa mère à élever ses jeunes frères et sœurs.

Bientôt, un malheur plus grand venait le frapper encore : sa mère mourut de chagrin et de douleur, le laissant sans ressources pour nourrir sa famille. Il dut se livrer aux travaux les plus excessifs pour y arriver et renoncer à compléter son instruction.

Il réussit néanmoins à obtenir l'emploi d'archiviste dans la compagnie des chemins de fer du Midi où il entra à la recommandation de l'ingénieur en chef, ami de son père, qui prit pitié de lui et lui obtint, malgré sa jeunesse, cet emploi envié et lucratif.

Par malheur pour lui, ce généreux protecteur mourut bientôt et le laissa sans appui.

Il sut cependant se faire estimer de tout le monde par son activité au travail et surtout par sa conduite exemplaire. Tout faisait prévoir pour lui un brillant avenir, mais déjà, sous l'adolescent se cachait l'homme à la sensibilité et à la violence extrêmes qui ne savait ni se maintenir ni se maîtriser en présence de ceux qu'il méprisait ou qu'il haïssait.

Il devait bientôt en supporter les horribles conséquences : l'Empereur, se rendant, en 1854, de Paris à Biarritz[43] en passant par Bordeaux, s'arrêta devant lui en visitant les installations récentes des bureaux. Le voyant si jeune, il lui adressa la parole ; ce fut sa perte car il lui répondit par un sanglant outrage qui le fit révoquer sur l'heure[44].

Il était écrit que l'auteur des malheurs de son père serait aussi celui des siens.

Il fut arrêté sitôt révoqué. Ainsi fut sacrifiée, par des fonctionnaires pusillanimes, la situation de ce jeune infortuné auquel on ravissait le pain de ses jeunes frères. Pendant deux

---

[40] Noukaïva s'écrit aujourd'hui « Nuku Hiva » (archipel des Marquises). Sous Napoléon III, cette île fut un temps un lieu de « déportation simple ».
Le MH lie le père, républicain, à d'autres condamnés : « … lorsque son père, républicain socialiste convaincu, lui fut soudain enlevé dans une rafle faite par les sbires de Bonaparte, qui le mirent à la disposition des trop célèbres commissions mixtes, pourvoyeuses des charniers de Lambessa et de Noukaïva. Il fut déporté en compagnie d'Alphonse Gent*, Esquiros*, de Valrivière*, Beynet-Dupont [?], Duportal* et autres braves républicains qui n'avaient commis d'autres crimes que celui d'aimer la liberté. »

[41] Delfaut avait treize ans et demi lors du coup d'État de 1852.

[42] Delfaut a, très probablement, été élève au collège Saint-Joseph de Sarlat. Voir *Le bagne et la plume*.

[43] Napoléon III séjournait à Biarritz en juillet-août 1854. « Lettre de l'Empereur au prince Napoléon, Biarritz, 23 juillet 1854 ». Voir *Revue des deux mondes*, janvier 1924. *Le Figaro* du 15 septembre 1937, p. 2, signale qu'un décret du 13 août 1854 pour la construction, à Paris, d'une rangée d'immeubles pour les généraux d'Empire, fut signé à Biarritz.

[44] Le MH précise : « Il contemplait d'un œil triste l'homme néfaste qui avait occasionné la mort de son père. Il fut remarqué par quelques agents mêlés à la foule qui lui demandèrent les motifs de son silence et de sa morosité. Indigné de ces questions, cédant à une irritation bien compréhensible, il répondit que, loin d'acclamer l'homme sinistre qu'il avait sous les yeux, il voudrait pouvoir l'anéantir. Il n'en fallut pas davantage pour le faire appréhender au corps et le faire mettre en état d'arrestation. »

ans, il fit des efforts inouïs pour subvenir aux besoins de sa famille ; son énergie et son courage ne faiblirent pas un seul instant.

Il avait un tel amour pour ses petits frères que rien n'était capable d'abattre sa fermeté et, à l'âge où le jeune homme ne songe qu'à se livrer aux plaisirs, lui, le fils du démocrate, mort martyr de ses convictions, ne songeait qu'à travailler au bonheur des siens.

De pareils sentiments dénotaient une nature généreuse et étaient bien faits pour faire augurer qu'il recueillerait un jour le prix de ses sacrifices, ne fût-ce que par l'estime et la considération de ses concitoyens et par la reconnaissance de ceux auxquels il servait de père. Sa vie pleine de labeur, d'amour et d'abnégation édifiait ceux qui en étaient les témoins, mais nul ne songeait à en adoucir les cruelles rigueurs.

Parfois, de sombres pensées absorbaient son imagination ardente ; un effroi secret s'emparait de lui. Il jetait un regard désespérant sur l'avenir. Alors son âme s'exaltait et se prenait de haine contre tout ce qui était cause de ses malheurs immérités. Jeune, il avait rêvé un brillant avenir. Et voilà que soudainement le malheur s'était rivé à lui comme un boulet et le broyait dans ses tenailles de fer. Quel affreux désenchantement et quelle cruelle déception ! Un cœur moins bien trempé se serait senti défaillir.

Un jour pourtant qu'il était en proie à la plus sombre désespérance et livré tout entier aux déchirantes angoisses qui peuvent surgir dans le cœur d'un malheureux, une nouvelle inattendue vint réveiller en lui l'espoir qui s'envolait.

Le notaire, oublié de sa famille, vint lui apprendre qu'un de ses oncles, mort sans héritier, riche propriétaire de la Dordogne, touché de sa malheureuse situation, l'avait institué son légataire universel.

C'est ainsi que parfois la Providence vient inopinément réparer les injustices du sort.

Cette fortune inespérée qui lui tombait, pour ainsi dire, du ciel, au moment où la misère la plus profonde semblait devoir l'écraser, remplit son âme d'une inexprimable joie.

Non point qu'il aimât la fortune au point de se réjouir de la mort de son parent, mais bien parce qu'il entrevoyait un terme aux souffrances que la pauvreté faisait subir à ceux qu'il aimait si tendrement.

Son cœur se réjouissait, parce qu'il était certain désormais de les arracher à leur détresse et de leur créer une enviable situation.

La liquidation de cet héritage fut rapide. Un conseil de famille décida que les pauvres orphelins seraient placés dans diverses maisons d'éducation. Seul l'aîné resta libre de se choisir un état.

Trois ans s'écoulèrent, pendant lesquels ses frères furent admis, l'un à l'école de médecine, le second à l'école navale et le dernier à l'école de droit.

Quant à lui, alors secrétaire particulier d'un ingénieur distingué qui l'aimait comme son fils, il avait renoncé aux carrières libérales, pour suivre exclusivement les leçons de son généreux protecteur. Son sort était alors heureux et tout semblait sourire à ses desseins, lorsqu'un nouveau malheur vint le frapper au cœur par la perte de l'homme estimable qui l'avait pris sous sa haute protection et n'avait cessé de lui venir en aide après la mort de ses parents.

Monsieur Saige*, son vénéré maître, mourut subitement d'une attaque d'apoplexie.

Ce nouveau malheur, en brisant de douleur son cœur sensible et aimant, sembla un instant l'abattre. Rien ne pouvait le consoler de cette perte, qui fut en effet irréparable pour lui, comme on le verra par la suite.

Un pressentiment secret semblait l'avertir que la perte de ce second père devait fatalement faire dévier sa destinée.

Cependant, tout a un terme ici-bas, même les plus cuisantes douleurs, et cette âme ardente et passionnée ne resta pas longtemps dans le marasme, malgré le cuisant chagrin qui

l'étreignait. Il secoua sa torpeur et, s'orientant pour une nouvelle destinée, il résolut de se faire soldat, espérant trouver dans la vie émouvante des camps l'oubli de ses douleurs et l'espérance des jours meilleurs. Il comptait se créer rapidement, du reste, une situation honorable. Il choisit à dessein une arme spéciale où il espérait, grâce à des connaissances techniques particulières, atteindre promptement de bons résultats. Il prit donc à cet effet un engagement pour sept ans au 2e régiment du Génie, dont le dépôt était alors à Montpellier.

On était alors en pleine guerre de Crimée[45]. Toute la jeunesse française, instruite, intelligente et belliqueuse, enthousiaste des victoires éclatantes de l'Alma, d'Inkermann, et de Balaklava, rêvait d'aller se distinguer sous les ordres de Saint-Arnaud, Canrobert, Pélissier et Bosquet[46] dont les noms remplissaient les colonnes des journaux de l'Empire.

Ce fut donc avec une joie profonde qu'il s'incorpora, plein de rêves ambitieux, dans le corps d'élite du Génie, qui avait à sa tête l'illustre général Bizot*, le vaillant soldat de Sébastopol. Il espérait bientôt aller rejoindre les héros qui l'avaient devancé et se distinguer au milieu d'eux. Il avait compté trop tôt. D'abord parce que, dans le corps qu'il avait choisi, les classes du jeune soldat sont beaucoup plus longues que partout ailleurs. Ensuite parce que les connaissances spéciales qu'il possédait faisaient de lui un très bon auxiliaire au dépôt pour l'instruction des jeunes recrues destinées à suivre des cours d'application de géométrie, trigonométrie et autres sciences utiles dans l'art de la guerre et des fortifications.

Le jeune Daufelt, élève du célèbre ingénieur Saige*, était ainsi appelé à rendre d'utiles services qu'on eut garde de ne pas mettre à profit. C'est ainsi qu'il se vit refuser la faveur d'être dirigé sur Sébastopol où ses camarades plus heureux, ou plus malheureux, étaient incessamment envoyés. Il resta donc à Montpellier où il fut successivement promu caporal, sergent instructeur et finalement sergent-major.

Mais à peine la guerre de Crimée était-elle terminée, que celle d'Afrique s'alluma avec plus de fureur.

L'Empire résolut d'y mettre un terme par la conquête de la grande Kabylie qui était devenue le foyer permanent de l'insurrection. Un corps expéditionnaire nombreux, sous le commandement en chef du Maréchal Randon*, fut formé pour éteindre cet incendie.

Cette fois, à force de sollicitations, notre héros obtint de faire partie de l'expédition. Il fut donc dirigé sur l'Afrique. À peine y était-il arrivé, que la campagne s'ouvrit. Il était enfin au comble de ses vœux ; il allait pouvoir déployer son courage et montrer qu'il était le digne émule de ses frères de Crimée.

---

[45] La guerre de Crimée : 27 mars 1854-9 septembre 1855. Delfaut avait quinze ou seize ans. Il est donc logique qu'il se soit vieilli.

[46] Ces quatre maréchaux se sont distingués en Algérie et en Crimée. Par exemple, « au mois d'avril [1846], le général Pélissier*, sorti de Mostaganem, Saint-Arnaud d'Orléansville, et Canrobert de Tenès, agirent simultanément dans le Dahra ; le résultat de ce concert fut l'expulsion définitive de Bou-Maza, qui passa dans l'Ouarensenis… », Camille Rousset, « La Conquête de l'Algérie », dans *Revue des deux mondes*, tome 89,1888.
La référence ci-dessus et les prochaines à venir qui concernent l'Algérie, datent presque toutes de la deuxième moitié du XIXe siècle. Les auteurs, à cette époque, se glorifient de la conquête coloniale. Ils n'en mettent pas en cause le prix : guerres, massacres, dépossessions. Toutes ces citations n'ont d'autre but que de situer les hommes et les lieux. Leur valeur n'est donc que référentielle. En aucun cas, elles ne sauraient servir à amorcer ou cautionner une réflexion sur les faits.

Il ne s'épargna guère et sut si bien se montrer à la prise de Souk-el-Arba[47] et aux combats de Tizi-Ouzou et des Beni-Raten[48] qu'il fut présenté au Maréchal et cité à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite pendant l'action.

Médaillé sur-le-champ, il fut en même temps proposé pour l'épaulette que, certes, il avait bien méritée pour l'élan qu'il avait su donner aux sapeurs de sa compagnie et aux zouaves qui l'avaient suivi au moment de l'assaut.

Deux blessures avaient été le prix de son audace. Ses intrépides soldats avaient fait un véritable carnage des ennemis qui avaient lutté désespérément et avaient fait payer cher aux assaillants le prix de leur victoire.

Cette action d'éclat lui mérita toute la confiance de ses chefs et de l'état-major de l'armée. Il fut désigné pour poser les premières assises du Fort-Napoléon, qui devait désormais tenir les Kabyles dans l'obéissance.

Cette mission était la meilleure preuve du cas que l'on faisait de ses services. Elle le plaçait en relief au milieu de ses frères d'armes, qui se prirent à le considérer désormais comme leur propre capitaine.

Daufelt avait du reste toutes les qualités qui se font aimer du soldat : de la bravoure, du sang-froid, de la fermeté et une bonté naturelle inépuisable. Il devint bientôt l'idole des soldats qu'il commandait.

Dans cette situation nouvelle, tout souriait à ses espérances et semblait devoir le conduire aux plus brillantes destinées.

Hélas ! il n'en était rien. Bientôt l'implacable fatalité devait faire peser sur lui, encore une fois, le lourd fardeau du malheur.

Il est des hommes qui semblent être prédestinés à la souffrance et qui, quoi qu'ils fassent, semblent être voués au malheur. Ils sont marqués du sceau de la fatalité.

Daufelt était de ceux-là. Malgré de nombreuses et brillantes qualités, notre jeune héros n'était pas exempt de certains travers. Sensible à l'excès, il était devenu d'une violence extrême et se pliait souvent fort mal aux dures obligations de l'obéissance passive.

Incapable de blesser l'amour-propre de qui que ce fût, il aurait difficilement dévoré un affront ou supporté une injustice. Le moindre passe-droit ou la plus légère brutalité le mettait hors de lui et l'irritait au point de n'être plus maître de lui-même. Doux avec ses subordonnés, il était altier envers ses supérieurs.

Caractère dangereux pour la carrière qu'il avait embrassée, et dans laquelle on rencontre malheureusement trop souvent des esprits ombrageux, d'une fierté cassante et mal comprise, Daufelt manquait de souplesse et de docilité : c'est ce qui devait le perdre.

Un jour un officier, d'un certain mérite pourtant, se permit à son égard une de ces observations brutales qui conviennent si peu aux gens bien élevés et appelés à commander les autres.

Il reçut fort mal cette observation et y répondit avec une verdeur regrettable. L'officier, qui ne s'était pas aperçu qu'il avait manqué de tact et de dignité, riposta par une menace de

---

[47] VFC : « Au moment de l'assaut de Souk-el-Arba, j'avais su communiquer mon élan aux sapeurs de ma compagnie et nous fîmes un véritable carnage d'Arabes. Ceux-ci, du reste, se défendirent en désespérés. »

[48] Émile Carrey raconte la campagne de Kabylie dans *Récits de Kabylie, campagne de 1857*, Michel Lévy frères, Paris, 1858. Quatorze expéditions successives ont peu à peu circonscrit la résistance de cette contrée insoumise connue sous le nom de Grande Kabylie ou Kabylie de Djurjura. En mai 1857, le gouverneur Randon obtient de Napoléon III l'accord pour attaquer les Beni-Raten, population insoumise, riche et aux habitudes guerrières. Les villages se concentrent autour du plateau de Souk-el-Arba. Une fois la victoire acquise (fin juin), le Fort-Napoléon est construit : il comprend dans son enceinte, le plateau entier de Souk-el-Arba. En même temps, sont construites rapidement les routes : Tizi-Ouzou à Fort-Napoléon… « La grande œuvre pacifique de campagne est achevée » ; Fort-Napoléon sort de terre : une large voie, route impériale avec télégraphe électrique, rayonne entre Alger et Souk-el-Arba. Sous la République, Fort-Napoléon sera renommé Fort-National.

punition qui fit sortir de ses gonds le trop sensible sous-officier. Une discussion fort vive s'engagea entre eux. Daufelt, pâle de colère, rappela son chef à la dignité.

Celui-ci, exaspéré par cela même qu'il se sentait coupable, oublia ses devoirs jusqu'à l'insulter grossièrement et à le menacer de sa canne. C'en était trop. Daufelt s'élança sur lui et, lui arrachant des mains le rotin qu'il avait levé sur lui, lui en cingla le visage.

Un scandale affreux s'ensuivit. Le capitaine cria aux armes, fit entourer et saisir le malheureux et le fit conduire en prison. L'affaire était grave : rien ne pouvait le sauver.

Mais ce fait regrettable, irréparable, s'était passé publiquement. Les soldats et les sous-officiers de la compagnie avaient été témoins de l'injuste brutalité du capitaine, souverainement détesté. Tous se prirent de pitié et d'indignation et se jurèrent de tout faire pour sauver le malheureux qui s'était laissé emporter. Ils se concertèrent secrètement entre eux et décidèrent de le faire évader pour le soustraire aux terribles rigueurs de la loi militaire. Deux sous-officiers, ses amis intimes, gagnèrent le caporal et les soldats commis à sa garde et, lorsque la nuit fut venue, après lui avoir procuré des habits de déguisement, lui ouvrirent les portes de la prison. Non loin de là l'attendaient un bon cheval et un guide sûr, chargé de le conduire sur les frontières de la Tunisie où il devait trouver un refuge.

Trois jours après, il était en sûreté. Il s'arrêta, cherchant dans son esprit un moyen de se venger de l'affront qu'il avait reçu et à se créer des ressources pour l'avenir. Encore sous le coup de l'irritation profonde qu'il avait ressentie au moment de l'outrage, il eut la mauvaise inspiration d'écrire à ses camarades d'imiter son exemple et de briser les chaînes qui les rivaient au service.

Son appel fut entendu par les deux sous-officiers qui avaient préparé son évasion.

Dissimulant leurs desseins, ils demandèrent chacun une permission qui leur fut accordée et, feignant d'aller ailleurs, ils se rendirent près de leur ami.

L'entrevue dura quatre jours pendant lesquels ils concertèrent les moyens d'entraîner à la désertion tous les soldats de la compagnie. Après avoir arrêté un plan des plus audacieux et des plus habiles, ses amis regagnèrent leur poste et allèrent préparer en silence l'exécution de leur projet. Lassés par les brutalités de leur capitaine, qui leur était devenu plus odieux depuis qu'il s'était montré impitoyable envers Daufelt[49], les soldats de la compagnie accueillirent assez favorablement les ouvertures qu'on leur faisait. Toutefois, les plus raisonnables et les plus prudents, avant de s'engager dans cette voie dangereuse, voulurent savoir ce qu'il adviendrait d'eux, une fois arrivés près de celui qu'ils regrettaient. Une lettre, pleine de chaleur, qu'il leur avait écrite, leur expliquait que, s'ils consentaient à le suivre, il les conduirait près du Bey[50] de Tunis auprès duquel il se faisait fort d'obtenir pour eux une incorporation immédiate avec des avantages tels que l'ambition des plus difficiles serait satisfaite. Quelques-uns hésitèrent d'abord quelques jours, mais bientôt les esprits atteignirent un tel degré d'exaltation qu'il suffisait d'une légère impulsion pour les entraîner tous. C'était l'heure psychologique qu'attendaient ses amis. Ils écrivirent à Daufelt de revenir secrètement, certains que sa présence les déterminerait infailliblement. C'est ce qui eut lieu. Daufelt, escorté de quelques cavaliers arabes qui restèrent à Tizi-Ouzou, se présenta un soir au camp et invita ses anciens camarades à le suivre.

---

[49] Sur le manuscrit, après le D, « aufelt » a été rajouté sur une partie où dans le premier jet était écrit « elfaut ». Cette erreur réparée se renouvelle par la suite une ou deux fois.

[50] De 1855 à 1859, le Bey de Tunis était Sidi-Mohamed qui avait succédé à son cousin Ahmed. Sidi-Mohamed avait élaboré une constitution libérale qu'il légua à son frère et successeur, Mohamed es Sadok qui la paracheva. Pendant toute cette période, les relations avec l'Europe, et en particulier la France qui entretenait à Tunis un « chargé d'affaires », consul général, étaient bonnes. À partir de 1864, l'influence turque s'est réamorcée. Voir Albert de la Berge, *En Tunisie*, Firmin-Didot, Paris, 1881 (p. 351). En 1860, Napoléon III s'est rendu à Alger où il a rencontré Mohamed es Sadok. Les deux souverains sont restés trois jours ensemble. L'Empereur appelait le Bey « mon bon et noble allié » et lui a remis le grand cordon de la Légion d'honneur.F. Prévost, *La Tunisie devant l'Europe*, E. Dentu, Paris, 1862.

Sa présence jeta le feu aux poudres. En quelques instants, tous furent prêts à le suivre, dût-il les conduire aux enfers !

Chacun, prenant secrètement ses effets et ses armes, quitta furtivement sa tente et se dirigea vers un ravin de l'Ouelka où des chevaux frais et des chameaux attendaient aux mains de quelques cavaliers qui l'avaient escorté. En moins de deux heures, cent vingt-trois sous-officiers, caporaux et soldats faisaient route au travers des montagnes de la Kabylie pour leur nouvelle destination[51]. Dans le silence de la nuit, la fuite s'était opérée sans éveiller le moindre soupçon.

Lorsque, le lendemain, le soleil vint éclairer le camp désert de Fort-Napoléon, ces soldats égarés voyageaient rapidement vers la frontière tunisienne qu'ils atteignirent le troisième jour[52].

Nous ne dirons pas la stupéfaction des officiers lorsque, le lendemain, ils trouvèrent vides et désarmées les tentes de leurs soldats, ni les recherches infinies qui furent faites pour savoir ce qu'ils étaient devenus. Cette étonnante disparition leur paraissait inexplicable. Mais ce que nous dirons, ce fut la colère du capitaine qui se sentait être l'auteur de cette défection.

Comment l'expliquer à ses supérieurs ? Que dire pour justifier sa coupable négligence et surtout ses criminelles brutalités, dont il découvrait enfin les terribles conséquences ? Il sentit toute l'écrasante responsabilité qui pesait sur lui. Il ne put se résoudre à rendre compte de sa défaite. Il se sentit perdu et ne voulut pas attendre son inévitable révocation.

Après de vaines recherches pour retrouver les fuyards, il entra dans sa tente et se brûla la cervelle.

Cet officier, indigne de commander à de valeureux soldats, se fit justice lui-même.

Par ordre du Maréchal, des coureurs et des éclaireurs furent expédiés de tous côtés pour découvrir la route que suivaient les déserteurs. On les croyait réfugiés dans les tribus Kabyles insoumises. Mais pendant qu'on perdait ainsi un temps précieux en recherches inutiles, Daufelt et ses compagnons avançaient rapidement vers Tunis. Cependant, avant d'atteindre cette capitale barbaresque, il eut à souffrir bien des avanies de la part des peuplades qu'il devait traverser.

Beaucoup d'entre elles le reçurent fort bien, mais d'autres, plus nombreuses, accueillirent la petite troupe à coups de fusils, et ce ne fut pas sans peine qu'elle atteignit Tunis après vingt-huit jours de marche et de cruelles privations. Chemin faisant, sa petite troupe s'accrut d'un nombre considérable de cavaliers arabes, bédouins, kabyles et autres écumeurs du désert, qui n'étaient pas fâchés de le suivre pour rentrer en grâce auprès du Bey contre les troupes duquel ils avaient combattu, ou pour se faire pardonner le pillage de certaines caravanes mal protégées.

De telle sorte qu'en arrivant à Tunis, son corps de troupe semblait une petite armée.

Déjà le gouvernement du Bey était averti.

Daufelt avait compris que la prudence lui commandait de le prévenir afin de ne pas éveiller des craintes faciles à concevoir et d'éviter une réception à coups de fusils, comme cela lui était arrivé fréquemment dans les divers pays qu'il avait traversés.

Arrivé aux portes de la ville, il fit faire halte à sa troupe, la fit camper et, confiant le commandement et la garde de son camp à son ami Goy[53], il fit ensuite demander la permission d'entrer dans la cité, pour aller exposer au gouvernement beylical le motif de sa venue.

---

[51] Aucune trace de cette désertion de masse n'a pu être avérée.

[52] Trois jours pour atteindre la frontière tunisienne et, de là, vingt-huit jours pour atteindre Tunis (quelques lignes plus loin). La première proposition n'est pas vraisemblable !

[53] Pour le nom Goy, Delfaut a pu s'inspirer de personnes qu'il a connues au bagne. Il n'y a eu qu'un seul condamné du nom de Goy : Antoine, matricule 3818, condamné en 1869 (CAOM H168, absence de registre matriculaire). Un surveillant portait aussi ce nom et a été renvoyé en métropole suite à l'enquête judiciaire de l'amiral Ribourt.

Un officier de l'armée tunisienne fut détaché avec une escorte de vingt cavaliers pour venir le prendre et le conduire près du Bey ; il était accompagné par un interprète, du reste inutile, car le Bey Abdhéramann parlait très correctement le français.

Introduit au Prado par l'officier qui était venu le prendre, il trouva le Bey en compagnie du Résident général de France[54] et de monsieur Paul Leroux[55], colonel d'artillerie au service de la Régence, et de divers officiers supérieurs indigènes, qui lui firent un accueil bienveillant. Interpellé sur les motifs de sa désertion, il raconta succinctement les causes qui l'avaient poussé à fuir l'armée française, ainsi que les raisons qui avaient déterminé ses compagnons d'armes à le suivre. Il finit en disant qu'il serait heureux et fier de mettre son sabre au service du Bey.

Son langage concis, ferme, véhément, plut au Bey qui lui promit de l'incorporer dans son armée si monsieur le Résident général obtenait du gouvernement français la confirmation de sa déclaration. En attendant, il prenait à sa charge les troupes qu'il avait amenées et qui seraient nourries et entretenues aux frais de son gouvernement, à *Techta*[56], où elles seraient placées sous la surveillance de deux officiers qu'il désignerait.

Quant à lui et à deux sous-officiers de son choix, il resterait à Tunis en attendant la réponse du gouvernement français.

Il fut fait comme il avait dit. Sa troupe fut dirigée sur Techta et ses amis Goy et Godbillon[57] restèrent à Tunis où ils furent hébergés aux frais du Bey.

Il fallut attendre près de trois mois avant que le Résident général eût une réponse. Pendant ce temps, Daufelt eut plusieurs entrevues avec le Bey et le commandant en chef de son armée, qui résolurent de lui confier la formation d'un corps de génie qui manquait à la Régence, et que ses amis Goy et Godbillon serviraient sous ses ordres en qualité de lieutenants.

Quant au reste de sa troupe, elle devait encadrer les nouvelles compagnies qui allaient être formées, partie des vagabonds qu'il avait recueillis, partie des janissaires de l'armée existante.

Le gouvernement français ayant répondu qu'en effet les déserteurs du deuxième régiment du génie n'avaient commis d'autres méfaits que la désertion, le Bey ordonna immédiatement leur incorporation et les releva de l'internement dont ils étaient l'objet. Ils prirent leur service régulier dans l'armée de la Régence le 18 octobre 1858.

Daufelt, chargé d'organiser deux compagnies, déploya autant d'activité que de talent. Il sut mériter toute la bienveillance du Bey qui lui promit de prendre soin de son avancement. Bientôt il eut l'occasion de se signaler dans une expédition contre Oulaka qui s'était révolté contre le pouvoir du Bey. Le célèbre Medjdag ben Djedid[58], chef de cette insurrection, fut fait prisonnier et Daufelt fortifia la ville qu'une petite citadelle devait désormais tenir dans l'obéissance.

---

[54] Delfaut ne donne pas le nom de ce Résident général.

[55] Il est question du « colonel Leroux, des spahis, aujourd'hui [1868] retraité à Bône » qui a procuré un interprète pour des tractations avec le Bey de Tunis. Comité des porteurs d'obligations tunisiennes, *Rapport aux obligataires*, Paris [1868], p 7. Il pourrait s'agir de ce militaire car les dates correspondent et la démarche suppose que le colonel Leroux connaisse le Bey de Tunis.

[56] Petit djebel de mille cent quarante-six mètres, au nord de la plaine du Chéliff (Orléansville/El Asnam). Voir « Carnot, village d'Algérie » par Edgar Scotti dans le n° 125 de la revue *L'Algérianiste*, mars 2009. S'agit-il du même Techta ?

[57] Il y avait un condamné du nom de Godbillot : Jean Baptiste Céleste, matricule 1068, né à Poncy (Ardennes) et condamné pour vol, en 1866, à six ans de travaux forcés, arrivé en même temps que Delfaut sur le *Fleurus*. Il n'avait rien d'un militaire, puisqu'il était couvreur en ardoises. Sa détention au bagne a été sans histoire et il se peut qu'il ait rejoint son épouse et son enfant, une fois accompli le temps de sa condamnation, d'autant qu'il avait obtenu une remise de peine d'un an (CAOM H167). Son nom, et peut-être sa personnalité, ont pu « inspirer » Delfaut, même si, sur le manuscrit, c'est bien un n et non un t qui conclut le patronyme ; la différence de prononciation est ténue entre les deux syllabes « llot » et « llon » pour peu qu'on nasalise un peu la première.

[58] Jusqu'à preuve du contraire Oulaka et Medjdag-ben-Goid n'ont pas existé, ou n'ont laissé aucun souvenir.

En récompense, il reçut la décoration du Croissant d'or[59] et une gratification de dix-mille francs, dont les vaincus payèrent les frais. Il resta deux ans dans cette situation et allait très probablement être promu chef de bataillon lorsqu'une lettre de son frère vint lui apprendre que sa sœur aînée l'appelait à son chevet. Il fit demander par le gouvernement de la Régence à celui de l'Empire un sauf-conduit pour rentrer en France. À la sollicitation du Bey, cette faveur lui fut accordée et Daufelt, heureux d'aller revoir les siens, s'embarqua, le 15 mars 1861, à destination de Marseille, d'où il devait se rendre dans son pays pour y passer trois mois.

Sa sœur mourut quinze jours après son retour. Il pleura sur sa tombe, et après avoir rempli de pieux devoirs et s'être assuré que ses autres frères et sœurs pouvaient se dispenser de sa présence il se disposa à rejoindre son poste.

En arrivant à Marseille, il chercha un bâtiment faisant route pour Tunis. Vaines recherches : aucun navire ne faisait voile pour ce pays. Il eut alors la pensée de gagner l'Algérie pour, de là, se rendre à sa destination par voie de terre. Il prit donc passage sur un des bateaux des Messageries Maritimes en partance.

Il débarqua à Alger, le 15 mai 1861.

Il avait eu en Afrique de nombreux amis. Il eut la mauvaise inspiration d'aller en visiter quelques-uns. Il fut reçu chez la plupart avec une cordialité toute fraternelle. Il avait laissé parmi eux d'excellents souvenirs que le temps et le malheur n'avaient point effacés.

Entouré d'un cercle d'affections tendres, le temps s'écoulait rapide et inaperçu. Le sauf-conduit qu'il avait obtenu du gouvernement impérial expirait le 15 juin. Désireux de rester encore quelques jours au milieu de ses anciens compagnons, il sollicita de la Régence une prolongation de congé de trois mois qui lui fut accordée. Il se rendit alors auprès du gouverneur pour faire viser son sauf-conduit pour un temps égal à ce congé.

Dans son esprit, le sauf-conduit qui lui avait été délivré équivalait à une amnistie. Il ne douta donc pas un seul instant qu'on pût lui refuser l'objet de sa demande. Il devait pourtant en être autrement.

C'était le maréchal Pélissier* qui était alors gouverneur général de l'Algérie. Au reçu de sa demande, il le fit mander en son cabinet.

Le maréchal le reçut d'abord avec une certaine déférence et allait sans doute lui contresigner son sauf-conduit lorsqu'un de ses officiers d'ordonnance, le capitaine d'état-major Félix, lui glissa entre les mains un papier sur lequel il venait d'écrire quelques lignes.

À peine le maréchal eut-il lu ce qu'il contenait que, prenant son visage le plus sévère, il lui dit : « Vous êtes déserteur du 2e régiment du Génie ; vous avez commis sur votre capitaine un acte de violence qui mérite la mort, vous avez excité à la révolte des soldats confiés à votre commandement. Vous les avez entraînés à servir contre votre Patrie. Capitaine, vous commandez maintenant dans une armée de brigands, rendez-moi l'épée que vous souillez. Je vous fais prisonnier au nom de la loi et de l'Empereur. »

La foudre tombant à ses pieds ne l'aurait pas mieux médusé, il en fut comme suffoqué, mais il n'était pas homme à rester longtemps atterré.

Après avoir essuyé la sueur froide qui baigna son front pâli, il reprit rapidement son sang-froid et ce fut d'une voix ferme, accentuée, vibrante, qu'il riposta au maréchal. Il représenta énergiquement que l'armée de la Régence de Tunis était celle d'un gouvernement reconnu par toutes les puissances de l'Europe et que l'Empire français le reconnaissait si bien comme tel qu'il lui avait fait délivrer un sauf-conduit qui le rendait inviolable (ce document, quoique daté du 15 mars, était valable jusqu'au 27 juin, puisqu'il mentionnait qu'il était délivré pour trois mois à dater du jour de son débarquement sur le Territoire français) ; que son arrestation serait une violation des traités, faite au mépris du droit des gens et des conventions

[59] La décoration du Croissant d'or pourrait être une invention de Delfaut.

internationales et que si on les violait dans sa personne il en référerait à tous les cabinets de l'Europe.

Ces raisons parurent ébranler un instant le maréchal. Il réfléchit un moment, mais revint bientôt à sa première résolution.

Il le fit arrêter et conduire sous bonne garde au fort de l'Empereur[60], jusqu'à décision du Gouvernement.

Le malheureux capitaine comprit qu'il était perdu s'il attendait cette décision. Mais loin de se laisser abattre par ce nouveau coup du sort, il trouva dans le danger qu'il courait une force et une énergie nouvelles. S'armant de courage, il résolut de tenter une évasion périlleuse[61].

Les grands périls rendent les hommes audacieux et téméraires. Daufelt était du reste l'un et l'autre, par caractère comme par tempérament. Il n'hésita donc pas à tenter ce coup désespéré.

.....

Fin de cet extrait de livre

Pour télécharger ce livre en entier, cliquez sur le lien ci-dessous :

Editions Humanis

http://www.editions-humanis.com

[60] Le fort de l'Empereur (Bordj Muley Hassan), nommé ainsi après le passage de Charles Quint, est construit à deux mille trois cents mètres de la Kasba et à quarante-cinq mètres au-dessus d'elle, sur une colline qui domine la ville d'Alger et la campagne environnante jusqu'à la mer. C'est là qu'en 1830, M. de Bourmont reçut la capitulation du Dey d'Alger. Victor Bérard, *Description d'Alger et de ses environs*, librairie Bastide, Alger, 1867, p. 46. « C'est effectivement « au fort l'Empereur que les militaires subissent les punitions disciplinaires » tandis que les condamnés à la réclusion sont enfermés au fort de Bab-Azoun. » *Ibid*., p. 45.

[61] Le MH ajoute : « (périlleuse), mais indispensable s'il ne voulait pas être passé par les armes. »